

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Via n°00063
du 01/02/2024
Monsieur

- Vu** la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
Vu le décret n° 2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2022-0518/PRES-TRANS/PM/MSHP du 20 avril 2022 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique ;
Sur proposition du Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique ;
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 10 janvier 2024 ;

DECRETE

Article 1 : Monsieur Issa OUEDRAOGO, Mle 104 180 A, Médecin de santé publique, est nommé Secrétaire général.

Article 2 : Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 01 février 2024



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène
publique

Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU